

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018**

**BM2018 /10/29/04: PARTICIPATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP) AU MIPIM
(MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER) : CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PARIS REGION ENTREPRISES (PRE)
POUR L'ÉDITION 2019**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 OCTOBRE 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Éric CESARI, Michel LEPRETRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Carine PETIT et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Daniel GUIRAUD par Carine PETIT, Manuel AESCHLIMANN par Geoffroy BOULARD, Daniel-Georges COURTOIS par Éric CESARI, Xavier LEMOINE par Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC par Danièle PREMEL, Christian DUPUY par Richard DELL'AGNOLA et Jacques-Alain BENISTI par Georges SIFFREDI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Daniel BREUILLER, Laurent RIVOIRE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Frédérique CALANDRA, William DELANNOY et Denis BADRE.

Créé en 1990, le MIPIM se tiendra en 2019 du 12 au 15 mars à Cannes. Le MIPIM rassemble les acteurs mondiaux les plus influents dans le secteur de l'immobilier de bureaux, du résidentiel, de la logistique urbaine. En quelques chiffres, le MIPIM c'est 2600 exposants, 90 pays représentant plus de 300 villes, 23000 participants, 5300 investisseurs et des centaines de conférences et des opportunités de rencontres de haut niveau.

La Métropole du Grand Paris, moteur pour l'économie de la région Ile-de-France et de notre pays, dispose d'un potentiel exceptionnel de développement durable et de rayonnement international.

Pour s'affirmer parmi les grandes métropoles mondiales comme Londres, New York et Tokyo qui sont entrées de plain-pied dans le XXI^e siècle, la Métropole du Grand Paris doit continuer de développer son potentiel et être toujours plus visible et rayonnante à l'international afin de maintenir son rang de capitale mondiale.

La Métropole du Grand Paris est une première réponse ambitieuse à cet enjeu majeur. Elle est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la

composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.

Elle s'est engagée depuis sa création en 2016, avec les maires des communes qui la composent, dans la construction d'une métropole dynamique, attractive et résiliente. Depuis 2 ans, elle peut se prévaloir du formidable succès de l'appel à projets d'envergure internationale de développement de la qualité urbaine : « Inventons la Métropole du Grand Paris » qui en est à sa deuxième édition. Fonctionnant en « open innovation », il s'adresse à tous les acteurs susceptibles d'inventer la ville de demain : des architectes-urbanistes, aux promoteurs et investisseurs et bien évidemment artisans et start-up de la Smart City.

Dans ce contexte, la MGP, participera pour la troisième année au MIPIM 2019. Elle y disposera d'un stand de 35m², qui se situera par cohérence dans la zone territoriale de l'Île-de-France, sous une tente commune qui regroupera les stands des acteurs franciliens, à savoir Paris Région Entreprises (PRE), la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, l'établissement public d'aménagement Paris La Défense, l'établissement public d'aménagement de Sénart, le Conseil départemental des Yvelines, l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, l'établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Paris&Co, Plaine Commune Développement, Groupe Sogaris, l'EPA-Orsa, Paris Saclay.

La convention en annexe de la délibération, entre PRE et les membres du groupement cités ci-dessus, vise à définir les conditions de création et de fonctionnement d'un groupement de commandes, dans la perspective du MIPIM 2019, pour coordonner l'achat des prestations de conception, réalisation et mise en œuvre de l'espace d'exposition destiné à les accueillir, et de choisir des prestataires dans le respect des règles prévues relatives à la commande publique.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels la conclusion des conventions de groupement de commande,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive de groupement de commandes passé entre Paris Région Entreprises et les différents participants au salon du MIPIM,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir avec Paris Région Entreprises pour l'organisation du salon du MIPIM 2019.

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour le MIPIM 2019.

DIT que la dépense prévisionnelle s'élève à 69 998,79 euros.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 011.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.